



MARCEGAGLIA

PROJET MISTRAL

Réponse et enseignements de la
Maîtrise d'ouvrage
13 décembre 2025

MARCEGAGLIA

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
2. LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC ET LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	5
3. LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE PRÉCISIONS	6
4. LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS	18

LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le projet Mistral, porté par le Groupe Marcegaglia, a été soumis au débat public global « Fos-Berre Provence – Un avenir industriel en débat », organisé par Commission particulière du débat public du 2 avril au 13 juillet 2025. Cette démarche s'inscrit dans les dispositions prévues par l'article L.121-8-2 du Code de l'environnement.

Le projet Mistral consiste en la modernisation du site de production d'aciers spéciaux existant et la construction d'une nouvelle unité de production dédiée aux aciers standards.

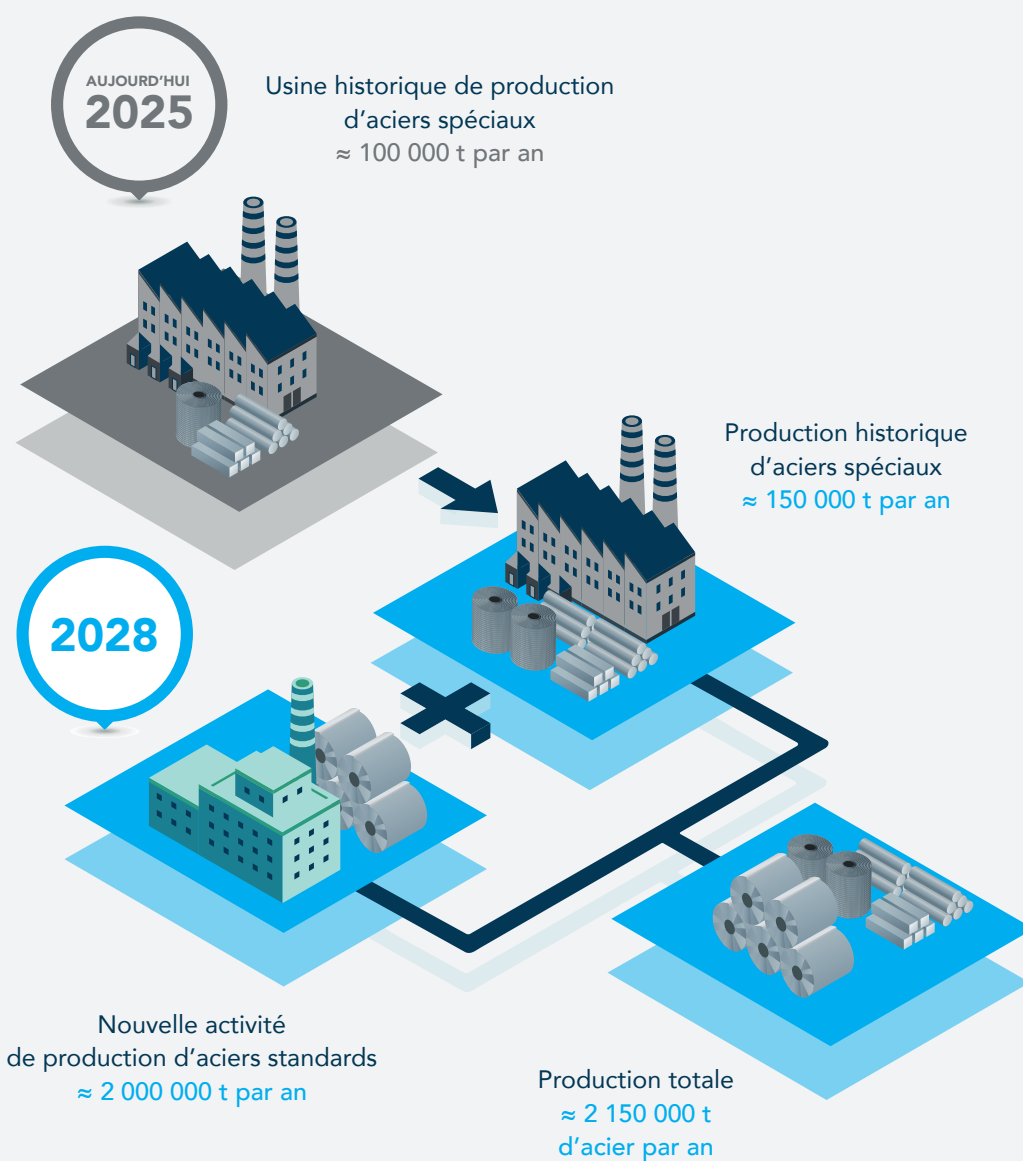
L'ensemble de la production permettra de produire des aciers bas-carbone, basée sur la fusion en majorité de ferailles recyclées et de HBI (Hot bricket Iron) dans un four électrique.

Cette alternative à l'extraction et à l'utilisation de minerai associée à la combustion de charbon dans des hauts fourneaux permet de réduire de plus de 80% les émissions de CO² par rapport à la filière conventionnelle de production d'acier. L'objectif est d'atteindre une capacité totale de 2,15 millions de tonnes d'acier par an à l'horizon 2028.

Marcegaglia prévoit donc de faire du site sidérurgique de Fos-sur-Mer l'une des premières unités de production d'acier standard bas-carbone d'une telle capacité. Le projet permet également de renforcer la souveraineté industrielle française en pérennisant la production d'aciers spéciaux et standards sur le sol national, à destination notamment des secteurs de l'automobile, de la défense, de l'énergie ou encore de l'électro-ménager.

Le projet s'insère également dans la dynamique de transition industrielle du territoire Fos-Berre, notamment grâce à d'importantes synergies logistiques et énergétiques, avec d'autres projets du territoire tels que Neocarb et Gravithy.

LA PRODUCTION DU SITE AVANT ET APRÈS LE PROJET MISTRAL



Le présent document constitue la réponse du maître d'ouvrage au compte-rendu de la Commission particulière du débat public et au bilan de la Commission nationale du débat public (CNDP) publié le 13 septembre 2025.

Cette réponse présente les enseignements du débat public, tirés par le maître d'ouvrage et la décision relative aux suites données au projet. Elle apporte également les réponses aux questions posées et présente les mesures à mettre en place notamment à l'aune des demandes de précisions et/ou recommandations formulées par l'équipe du débat.

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC ET LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Dans le cadre du Débat public “Fos-Berre Provence : un avenir industriel en débat”, Marcegaglia s’est engagée de manière très active afin de garantir une information complète et transparente sur le projet Mistral. Les équipes et la direction de Marcegaglia ont participé à l’ensemble des réunions organisées par la Commission Particulière du Débat Public, qu’il s’agisse des réunions publiques, des ateliers thématiques ou des webinaires thématiques. Dans le cadre du Débat Public, Marcegaglia a également proposé deux visites de son site de Fos-sur-Mer, permettant au grand public et aux acteurs locaux de découvrir les installations existantes et les caractéristiques du projet. Par ailleurs, Marcegaglia a eu l’opportunité de présenter en détail le projet lors de la journée thématique consacrée à la sidérurgie, d’abord dans un format forum puis en réunion publique, afin d’exposer les enjeux industriels, environnementaux et territoriaux du projet.

Les échanges menés ont confirmé les fortes attentes du public sur le fait notamment de disposer d’informations fiables, comprendre les effets cumulés des projets, appréhender les impacts sur l’environnement, les mobilités et les ressources, mais aussi en matière de retombées économiques locales et les conditions pour leur mise en œuvre.

Tout au long du processus, le public a exprimé un intérêt marqué pour la démarche environnementale du projet et pour sa contribution à la réduction des émissions de la filière sidérurgique. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et constructif, sans objection directe à la réalisation du projet Mistral.

Marcegaglia souhaite inscrire la conduite du projet Mistral dans une démarche durable, transparente et participative. La clôture du débat public ne marque pas une fin mais ouvre une nouvelle phase de travail partagé : celle de la décision, de la réalisation des études environnementales et techniques, puis du suivi en continu du projet, aux côtés des services de l’Etat, des collectivités, des acteurs associatifs, industriels et des citoyennes et des citoyens.

C’est dans ce contexte que Marcegaglia confirme aujourd’hui sa décision de poursuivre le développement du projet Mistral.

LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE PRÉCISIONS

Cette partie reprend l'ensemble des demandes de précisions et recommandations émises par la Commission particulière du débat public dans son compte-rendu pour les porteurs de projets. Les réponses apportées par Marcegaglia reflètent le niveau d'avancement actuel du projet. Des précisions complémentaires seront apportées au public au fur et à mesure de l'avancement des études.

VOCATION ET LIEN AVEC LE TERRITOIRE

DEMANDES DE PRÉCISIONS	
TYPE DE DEMANDE	RÉPONSE DE MARCEGAGLIA
DEMANDES DE PRÉCISIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJET	
Préciser les suites données à leur projet en réponse aux questions et demandes du public	Dans le cadre du débat public, il est apparu que les objectifs et caractéristiques du projet Mistral étaient cohérentes avec la vocation industrielle du territoire. Le projet Mistral vise le développement d'une activité industrielle bas-carbone, porteuse d'emplois durables et de synergies avec d'autres activités du territoire. Cela, dans le souci de limiter l'augmentation du trafic routier et les impacts environnementaux dans la mesure du possible. Marcegaglia décide donc de poursuivre le projet et de tout mettre en œuvre pour garantir l'inscription du projet dans le territoire sur le long terme. La clôture du débat public ne marque en aucun cas la fin du dialogue, qui se poursuivra tout au long de la concertation continue, et durant la consultation parallélisée. Dans ce cadre, Marcegaglia communiquera au public les informations concernant l'avancement du projet et répondra aux questions posées. Nous nous appuierons par ailleurs sur les structures avec lesquelles nous échangeons déjà : les maires, les services de l'État, ainsi que nos salariés et leurs représentants, pleinement ancrés dans le tissu local. Enfin, nous restons ouverts à l'examen de modalités complémentaires de participation permettant d'associer plus directement les citoyens. Ces modalités seront notamment définies en concertation avec l'Etat, les autres porteurs de projet et le ou les garant(s) nommés pour la concertation continue. Cela, dans l'objectif de continuer à proposer aux parties prenantes une vision globale de la dynamique industrielle du territoire.

Produire et partager les données attendues pour l'Analyse des Effets Cumulés.	Marcegaglia travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille afin de produire les éléments nécessaires à l'Analyse des effets cumulés, afin de les partager avec le public. Ces études sont en cours de réalisation, et devraient être déposées auprès des services instructeurs au cours du premier trimestre 2026. Conformément aux dispositions, ces données seront mises à la disposition du public, au plus tard parallèlement à la phase d'instruction. Les études nécessaires seront finalisées au premier trimestre 2026, Elles comprendront notamment : – Des données consolidées sur les émissions atmosphériques ; – L'évaluation des flux eau/air/sol/matières.
Répondre aux demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires	Jusqu'ici, nous n'avons pas recensé de demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLES INDUSTRIES POUR L'AVENIR ?	
Préciser le bilan carbone des activités existantes et des projets.	Le bilan carbone des activités existantes a été présenté pour l'aciérie historique et future durant le débat public, notamment dans la fiche complémentaire n°1 consacrée au bilan carbone du projet Mistral. Cette fiche rappelle que le bilan carbone est une méthode développée par l'ADEME pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, d'un produit ou d'un individu. Il repose sur trois périmètres d'émissions : – Scope 1 : émissions directes issues de sources détenues ou contrôlées par l'organisation. – Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie. – Scope 3 : autres émissions indirectes en amont et en aval des activités, non directement contrôlées par l'organisation (logistique, transports, matières premières, etc.). À ce stade du projet, Marcegaglia est en mesure d'établir le bilan de ses émissions actuelles, ainsi qu'une projection de ses émissions directes (scope 1) et de ses émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) pour la future production d'acier liquide si le projet Mistral est mis en œuvre. Pour ce qui concerne les émissions indirectes relevant du scope 3, matières premières, expéditions, logistique amont et aval et qui ne sont pas sous contrôle direct, des précisions seront apportées à partir du premier semestre 2026 dans le cadre des pièces réglementaires attendues au titre de la DDAE. Les estimations du scope 3 en cours induisent des économies qui dépassent largement la somme des

	économies de CO² des scopes 1 et 2. Le gain logistique, évitant de faire voyager matières premières, produits intermédiaires et produits finis entre continents mais essentiellement entre France et Italie, entraîne un gain de CO² qui dépasse les 10 Mt de CO² annuels. Plusieurs facteurs doivent contribuer à la réduction du bilan carbone du projet Mistral par rapport aux aciéries conventionnelles: – l’utilisation de ferraille recyclée en remplacement de l’extraction de minerai, afin de s’inscrire dans une logique d’économie circulaire – l’électrification du procédé de fusion de la ferraille en remplacement de la combustion de charbon dans des hauts fourneaux – l’utilisation de pré-réduits “Green DRI” produits à partir d’hydrogène vert plutôt que d’énergies fossiles – l’acheminement des matières premières (ferrailles) et des produits finis (bobines d’aciers plats standards) par voie maritime et ferroviaire. – l’installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la nouvelle unité de production. Le facteur d’émissions de l’usine actuelle, calculé à partir de la production et de la consommation réelles, est nettement inférieur à la moyenne européenne pour la filière conventionnelle, mais aussi pour la filière électrique : La comparaison du bilan des émissions selon la filière et le mix électrique de référence : <table><tr><th></th><th>Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen</th><th>Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen</th><th>Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français</th></tr><tr><td></td><td>1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO₂</td><td>1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO₂</td><td>1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO₂</td></tr><tr><td>Émissions estimées (tonne CO₂)</td><td>4 200 000</td><td>800 000</td><td>300 000</td></tr></table> La production d’aciers standards à Marcegaglia Fos-sur-Mer, selon la filière électrique, permettrait ainsi d’éviter environ 3,9 millions de tonnes de CO² par an. À noter que cette estimation est basée uniquement sur la prise en compte des scopes 1 et 2 du bilan carbone et s’appuie sur l’intensité carbone du mix électrique français.		Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français		1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO ₂	Émissions estimées (tonne CO ₂)	4 200 000	800 000	300 000
	Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français										
	1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO ₂										
Émissions estimées (tonne CO ₂)	4 200 000	800 000	300 000										
Préciser les mesures de sobriété et d’économie circulaire mises en œuvre ou prévues pour les activités existantes et pour les projets	Le projet Mistral a été conçu selon une logique d’économie circulaire et en intégrant de nombreuses mesures de sobriété par rapport à la filière sidérurgique conventionnelle. 1) Contrairement à la filière des hauts fourneaux, le procédé utilisé par Marcegaglia Fos-sur-Mer (actuel et futur) repose exclusivement sur le recyclage de ferrailles fondues dans un four électrique, sans extraction de minerai. Ce choix permet d’éviter la consommation d’une ressource non renouvelable et de donner une seconde vie aux ferrailles dans une logique d’économie circulaire.												

2) Marcegaglia génère également des déchets issus de son processus industriel, considérés comme des co-produits pouvant être revalorisés comme matières premières secondaires pour d'autres industries. L'objectif est de développer les potentiels de revalorisation de ces ressources dans la mesure du possible.

Les laitiers peuvent être employés comme granulats pour des sous-bassements routiers ou de parkings. Leur valorisation est toutefois limitée à l'échelle régionale en raison de la concurrence des carrières. D'autres débouchés sont en cours d'étude, avec un objectif de mise en œuvre en 2026. Marcegaglia travaille avec plusieurs acteurs du génie civil et des travaux publics pour développer ces usages.

- Les meulures sont produites en quantité trop limitée pour alimenter régulièrement les filières cimentières ou métallurgiques. Des campagnes ponctuelles de valorisation sont réalisées.

Les battitures sont revalorisées auprès de métallurgistes pour la fabrication de ferro-alliages et auprès de cimentiers et bétonniers, notamment pour la production de lestes destinés aux machines agricoles.

- Les réfractaires sont en partie revalorisés dans la filière de production des réfractaires et auprès de cimentiers, du fait de leur teneur en alumine supérieure à 60 pour cent. Les réfractaires non valorisables sont stockés sur site, dans l'attente de nouvelles filières actuellement étudiées.

Le projet prévoit la création d'un casier de stockage de déchets non dangereux pour accueillir temporairement les laitiers et les réfractaires en attente de valorisation. Une étude dédiée permettra d'en dimensionner les capacités. Une partie des réfractaires est déjà valorisée aujourd'hui, et Marcegaglia étudie des débouchés complémentaires pour assurer la valorisation de l'ensemble des réfractaires et des laitiers d'ici 2026.

3) Dans une optique de mutualisation des coûts et de ressources et de recherche de mesure de sobriété à l'échelle des projets industriels du territoire, Marcegaglia étudie diverses synergies avec plusieurs acteurs :

- le Grand Port Maritime de Marseille pour la gestion des flux, l'acheminement ferroviaire et maritime des matières premières et des produits finis
- Gravithy pour l'approvisionnement en pré-réduits bas-carbone
- Neocarb d'Elyse Energy pour la valorisation de la vapeur produite et l'amélioration du dégazage sous vide

4) Concernant la consommation d'eau, le projet Mistral entraînera une hausse des volumes utilisés, mais la majorité des installations seront conçues en circuit fermé, limitant significativement la consommation.

À ce stade :

- eau potable : 100 000 m³/an, correspondant à l'évolution la consommation et de l'usage sanitaire par le personnel salarié qui sera plus nombreux. Le procédé industriel n'utilisera pas d'eau potable, en dehors d'éventuels incidents pouvant nécessiter une utilisation d'eau potable, de façon limitée et dans des conditions restreintes. Ceux-ci seront par ailleurs limités pour une installation neuve qui disposera des meilleures techniques d'exploitation et de maintenance.
- eau de mer : les données seront rendues publiques lorsqu'elles seront disponibles, au premier semestre 2026
- eau brute du réseau industriel : entre 2 et 3,5 millions de m³/an

Une analyse de la consommation d'eau de l'usine actuelle est en cours afin d'identifier toutes les pistes de réduction. Marcegaglia s'engage à retenir les meilleures technologies disponibles favorisant la sobriété hydrique pour sa future unité.

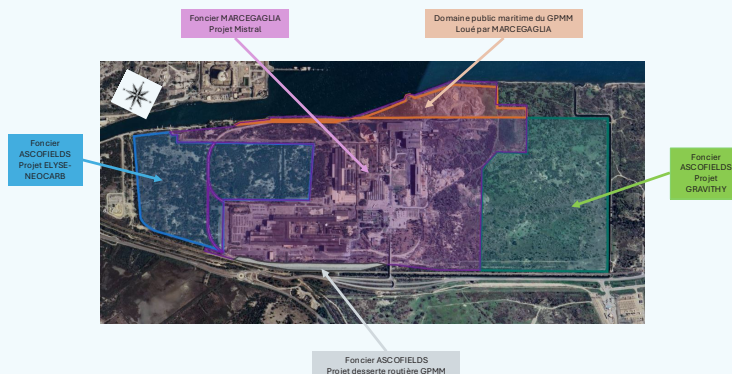
Le projet est conçu pour limiter l'artificialisation des sols, en privilégiant au maximum l'emprise actuelle du site historique.

Les premières constatations du compte-rendu de l'inventaire faune-flore/habitats ont indiqué la présence d'une zone humide à enjeu modéré sur l'emprise du site. Le positionnement des casiers de stockage des déchets non dangereux était initialement projeté sur cet emplacement.

Marcegaglia a donc fait le choix d'étudier une alternative à cet emplacement afin d'éviter les impacts sur cette zone, en cohérence avec la démarche Eviter, Réduire, Compenser. En définitive, l'emplacement de la future ISDND a été validée au sud et afin d'éviter la zone premièrement imaginée au nord-est.

De ce fait le projet permettra de proposer un couloir de biodiversité dans la continuité de celui proposé dans le projet Neocarb

Cette mesure d'évitement permet par ailleurs de maintenir un couloir de biodiversité avec une zone préservée sur le terrain voisin du projet Neocarb porté par Elyse Energy.



Enfin, le remplacement des hauts fourneaux par des fours à arc électriques constitue l'un des leviers majeurs de décarbonation du secteur, identifié par l'ADEME et les spécialistes de la sidérurgie. Leur système de gestion électrique réduit le temps nécessaire à la fusion d'une même quantité de ferraille, limitant ainsi la consommation d'électricité.

Préciser les créations d'emplois directs, par projet et cumulés par filière et pour les activités existantes : les destructions d'emploi et reconversions liées aux changements de process industriel.	Au moment de la proposition de reprise par Marcegaglia (juin 2024), le site employait environ 320 salariés. Le projet industriel conduit par Marcegaglia s'accompagne d'une dynamique de développement de l'emploi particulièrement significative à l'échelle du territoire. Les premières évaluations à date, font état d'environ 500 créations d'emplois directs, susceptible d'évoluer vers un niveau proche de 850 selon les arbitrages qui seront rendus concernant l'organisation industrielle, le périmètre final des ateliers et le degré de sous-traitance ou de réinternalisation retenu. Ces éléments, encore en cours de consolidation, seront affinés au fil de l'ingénierie détaillée.
	Une structuration des besoins par grandes filières professionnelles Les travaux préparatoires permettent d'ores et déjà de distinguer plusieurs champs fonctionnels et industriels appelés à contribuer substantiellement à ces créations d'emplois : – Les ateliers de production du projet MISTRAL (aciérie, laminoir, zones de parcs et de logistique interne), qui concentreront les besoins les plus volumétriques ; – La maintenance industrielle, identifiée comme un secteur particulièrement stratégique et en tension, en particulier pour les profils de techniciens postés, électriciens, mécaniciens, automaticiens... et agents de maintenance d'installations lourdes ; – La logistique interne et la supply chain, en appui aux flux physiques générés par l'accroissement de la capacité industrielle ; – L'ingénierie, le pilotage technique et la conduite de procédés, nécessaires à l'accompagnement de la montée en puissance des nouvelles installations, et le pilotage de la production ; – Les fonctions support renforcées, incluant notamment l'environnement et la sécurité, l'informatique industrielle, les achats, la planification, la qualité, le bureau d'études ainsi que les ressources humaines Cette structuration par filières fera l'objet d'une modélisation plus précise dans le courant de l'année 2026, au moment où seront arrêtées les hypothèses techniques définitives. Comme toute transition technologique d'ampleur, le projet Mistral implique une évolution des compétences et la transformation de certains métiers existants, tout en favorisant également le recours à l'alternance. Marcegaglia s'est engagée dans une démarche proactive visant à : – Identifier les compétences transférables des métiers actuels vers les métiers de demain ; – Définir et déployer une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permettant l'accompagnement individualisé des salariés concernés ;

	– Mettre en place des passerelles professionnelles sécurisées, favorisant la mobilité interne vers les métiers émergents, notamment dans les domaines de la maintenance, de la conduite d'équipements modernisés et de l'ingénierie de procédés ; – Articuler cette démarche interne avec une GEPP territoriale, conduite en lien étroit avec les acteurs institutionnels, éducatifs et économiques du bassin. Ainsi, le projet industriel se traduit par une croissance nette de l'emploi et par un dispositif structuré visant à accompagner les transitions professionnelles et à valoriser les compétences internes.
Préciser les besoins de formation et les mesures d'accompagnement prévues	Marcegaglia lancera à partir du premier trimestre 2026, un programme d'analyse et de planification des compétences, incluant : une cartographie détaillée des profils et des compétences cibles sur le site par atelier et par fonction support, l'identification des besoins et les passerelles internes. En outre un planning triennal sera proposé pour la montée en compétence avec des formations internes et externes. Marcegaglia mettra également en place un plan de recrutement ciblé sur les métiers en tension, en particulier la maintenance industrielle. Marcegaglia s'inscrit dans une coopération étroite avec les acteurs locaux en matière de formation continue et de gestion des compétences. Les équipes travaillent en coordination avec la sous-préfecture afin de structurer un cadre d'intervention partagé incluant les modalités de financement et les outils nécessaires à la transition professionnelle. De plus Marcegaglia participe activement au groupe de travail « collectif industriel » piloté par la préfecture, dont l'objectif est notamment de construire une base de données commune permettant de mutualiser et anticiper les besoins en compétences à l'échelle du bassin et des différents projets industriels.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES - SPÉCIFIQUES À LA SIDÉRURGIE	
Préciser les synergies industrielles entre les projets, au regard de la décarbonation de la filière, des flux et des ressources avec les projets voisins, en particulier sur les ferrailles	La réflexion sur les synergies a pu se poursuivre ces derniers mois durant le débat public avec les différents acteurs du Môle Central : – La réalisation du projet d'usine de production de pré-réduits bas-carbone porté par GraviHy permettra à l'usine de Marcegaglia Fos-sur-Mer de s'approvisionner localement, sans impact carbone et économique lié au transport de cette ressource. Ces produits permettront à Marcegaglia d'améliorer le rendement de ses fours électriques contribuant à la décarbonation de son procédé. – Un échange de vapeur pourrait être réalisé entre GraviHy, Neocarb¹ et l'usine de Marcegaglia. Cette vapeur serait utilisée par Marcegaglia pour opérer un dégazage sous vide. Cette étape permet d'enlever les impuretés

1. Le projet Neocarb porté par Elyse Energy prévoit la production d'e-carburants.

2. PIICTO est l'association regroupant les industriels de la zone industrialo-portuaire de Marseille Fos, notamment pour développer une culture de la prévention du risque commune

	présentes dans l'acier. Cet apport permettrait de limiter la capacité de la future chaudière à vapeur. – Un export du CO₂ produit par l'usine de Marcegaglia pourrait également être mis en place pour être réutilisé par Neocarb. – Plusieurs services du Môle central pourraient être mutualisés : la restauration collective, la surveillance et le gardiennage, les pompiers, la médecine du travail et l'infirmierie... Des discussions en ce sens ont été amorcées avec les acteurs de la zone et l'association PIICTO². – La réalisation des projets Gravithy, Neocarb et Mistral contribuerait au renforcement de l'activité de fret ferroviaire sur la zone. Un GIE pourrait être créé pour la gestion de la desserte ferroviaire. – Actuellement, la filière française de ferraille n'a pas la capacité de répondre à la totalité des besoins de l'usine. En revanche, Marcegaglia étudie la possibilité d'un approvisionnement partiel par voie fluviale auprès de fournisseurs français. Aussi, afin d'acheminer les ferrailles par voies maritime et ferroviaire, Marcegaglia est en discussion avec le Grand Port Maritime de Marseille pour des aménagements permettant d'utiliser les voies ferrées reliant le site du projet au terminal minéralier de la Darse* 1. Enfin, Marcegaglia n'a pas prévu à date de synergies avec ArcelorMittal concernant l'approvisionnement en ferrailles. – Plusieurs industriels, dont le Groupe Marcegaglia, ont annoncé leur intention d'installer des panneaux solaires pour produire une électricité décarbonée localement.
Préciser le plan de financement des projets selon l'évolution des subventions en clarifiant la part et les modalités de subventions publiques attendues pour chacun des projets.	Le projet sera financé directement par le Groupe Marcegaglia (Emma et Antonio Marcegaglia) à hauteur de 1 milliard d'euros €, sans recourir à des investisseurs privés extérieurs. En complément, ce plan de financement de 1 milliard d'euros € pourrait être abondé par un soutien public. Aussi Marcegaglia a entrepris plusieurs rencontres avec des acteurs à l'échelle territoriale et nationale, lesquelles se poursuivent actuellement. Marcegaglia travaille avec les services de la Région Sud désormais sur plusieurs pistes en matière de financement public, notamment un possible recours au Fonds de transition juste ou une participation de la Caisse des Dépôts. Également, Marcegaglia a répondu à un appel à manifestation d'intérêt "Grands projets industriels de décarbonation" porté par l'ADEME, dans le cadre du projet Mistral.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – VERS UN NOUVEL ÂGE DE L'INDUSTRIE DANS LES TERRITOIRES ?	
Préciser leurs engagements dans les territoires en termes de financements de projets, de mécénat ou sponsoring, et plus généralement de	Le groupe Marcegaglia, par l'intermédiaire de la fondation Marcegaglia, soutient plusieurs initiatives sur le territoire de Fos-sur-Mer et sa région. Le groupe Marcegaglia inscrit son action territoriale dans une démarche durable et inclusive, en soutenant activement l'accès à l'éducation et la réussite des jeunes. À Fos-sur-Mer, cet engagement se traduit concrètement par le programme de bourses d'études "Steno et Mira Marcegaglia", porté par la Fondation Marcegaglia Onlus.

contribution à la qualité de vie.	Créé en hommage aux fondateurs du groupe, Steno et Mira Marcegaglia, ce dispositif vise à encourager les parcours scolaires et universitaires des enfants des salariés du site de Fos-sur-Mer. En 2025, la Fondation a lancé un appel à candidatures pour l'attribution de 30 bourses d'études, réparties comme suit : – 20 bourses de 500 € chacune, destinées aux élèves actuellement inscrits ou récemment diplômés d'un lycée général, technologique ou professionnel – 10 bourses de 1 000 € chacune, réservées aux étudiants de l'enseignement supérieur (licence, master ou master spécialisé) ayant validé au moins une année universitaire La Direction des Ressources Humaines de Marcegaglia Fos-sur-Mer relaie chaque année cet appel à candidatures auprès de l'ensemble du personnel, garantissant une diffusion équitable et une accessibilité à tous les foyers salariés. Cette démarche traduit la volonté de l'entreprise de valoriser l'engagement éducatif des familles, de réduire les inégalités sociales et de renforcer le lien entre l'entreprise et son territoire d'implantation. En outre, la Fondation Marcegaglia a financé en 2025 Solidarité Femme 13 dans les Bouches-du-Rhône, tout particulièrement à Fos-sur-Mer à hauteur de 20 000 euros, pour lutter contre les violences faites aux femmes sur le territoire. Ce financement permettra la création d'une maison d'accueil pour les femmes victimes de violences. D'autres actions de sponsoring d'équipes sportives sont menées à destination des jeunes du territoire.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELS IMPACTS CUMULES SUR LES RESSOURCES ET SUR LES MILIEUX ?	
Clarifier les besoins en eau de leur projet (eau brute, eau potable, eau de mer), les mesures d'économie et de réutilisation des eaux envisagées ainsi que les rejets d'eau usées	Le projet Mistral impliquerait une augmentation des volumes d'eau consommée, en l'espèce : – Eau potable : 100 000 m³/an. L'augmentation prévue de l'utilisation d'eau potable est proportionnelle à l'augmentation des effectifs prévue. Le procédé industriel n'utilisera aucune eau potable. – Eau de mer : Les études sont en cours et les éléments seront partagés avec le grand public au premier semestre 2026 – Eau brute issue du réseau industriel : Entre 2 et 3,5 millions de m³/an au lieu de 5 millions de m³/an, comme initialement imaginé au début du projet. Marcegaglia souhaite faire appel à un prestataire technique pour étudier les solutions permettant d'optimiser encore davantage sa consommation d'eau.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELS EFFETS CUMULÉS SUR LA SANTÉ ?

Fournir des estimations des émissions envisagées, en particulier pour nourrir l'Analyse des Effets Cumulés (AEC) et préciser les modalités d'information sur le sujet.

La réalisation du projet Mistral impliquera une augmentation des émissions atmosphériques totales mais pas de façon proportionnelle à l'augmentation de la production. Les améliorations technologiques permettront de limiter en effet la quantité d'émissions par tonne produite.

Les émissions de polluants à l'échelle du site en tonnes (voir fiche 3).

Typologie	Année 2008	Année 2023 pour la production d'environ 134 000 t d'aciers spéciaux (mesures réelles)	Avec la réalisation du projet Mistral pour la production de 2,15 millions de tonnes d'acier standards et spéciaux bas-carbone
Poussières	≈ 160	≈ 22	Entre 150 et 200
dont métaux	≈ 12	≈ 3	Entre 20 et 30
NO ₂ (dioxyde d'azote)	≈ 50	≈ 33	Entre 200 et 250
CO ₂ (émissions directes de tout le site : aciérie, laminiers, parachèvement et chaudière)	≈ 80 000	≈ 34 300	Entre 550 000 et 580 000

Zoom sur les émissions de poussières par l'aciérie (voir fiche 3).

	2008	2023	En 2028 avec le projet Mistral
Tonnage d'acier produit à l'aciérie	293 000	134 000	1 800 000 ¹
Ratio poussière (g) / acier (t)	≈ 500	≈ 150	≈ 100
Quantité de poussières émises à l'aciérie (t)	≈ 160	≈ 22	≈ 180

Dans le cadre du projet, le système de dépoussiérage du four électrique de l'usine historique va faire l'objet d'une maintenance pour améliorer la fiabilité de ses performances. Le nouveau four utilisé par la nouvelle unité aura son propre système de dépoussiérage. Les deux systèmes correspondront aux meilleures technologies disponibles afin de réduire au maximum les émissions de poussière.

Le suivi des émissions fera l'objet d'un soin particulier de Marcegaglia. Les données seront partagées de façon transparente avec les grands publics, l'Etat et les associations du territoire.

Répondre aux demandes de renforcement de la prévention des risques (y compris par rapport aux émissions atmosphériques) et de

Le site de Marcegaglia Fos-sur-Mer n'est pas à ce jour classé SEVESO, et ne le deviendra pas à l'issue de la réalisation du projet Mistral. Le site reste encadré par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et respectera les prescriptions applicables.

En outre, le procédé industriel utilisé est connu et maîtrisé.

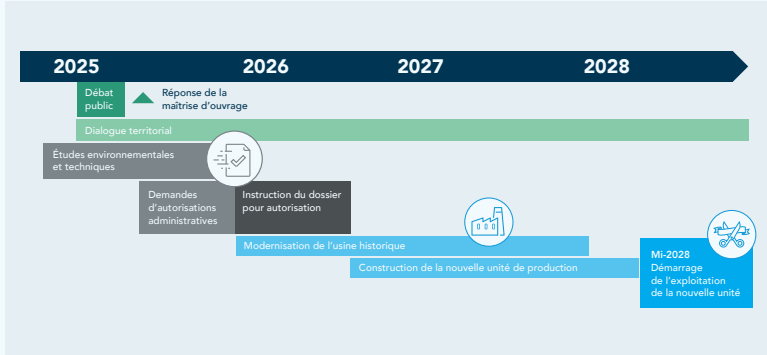
la sécurité du personnel	Forte d'une expérience de plus de 50 ans, permettant une maîtrise mature et éprouvée des technologies utilisées, l'usine sera modernisée, en l'espèce avec le nouveau four et fortement digitalisée pour réduire l'intervention humaine ainsi que les risques associés pour les travailleurs. De cette façon le procédé industriel sera sécurisé au plus haut niveau. La réalisation du projet Mistral impliquera une augmentation des émissions atmosphériques totales mais pas de façon proportionnelle à l'augmentation de la production. En effet, les améliorations techniques permettent de limiter les émissions par tonne produite. Depuis 2008, les émissions de poussière par tonne produite ont été divisées par 3. Les améliorations vont se poursuivre grâce à la modernisation des systèmes d'aspiration des poussières. En 2028, l'aciérie devrait produire 6 fois plus de tonnes d'acier tout en conservant un niveau d'émission similaire à 2008. Marcegaglia s'inscrit dans une démarche de transparence et de dialogue autour de ses choix technologiques et industriels, notamment dans le cadre du SPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles). L'entreprise souhaite ainsi favoriser l'échange avec les parties prenantes locales, les institutions, associations et riverains, en partageant des informations sur ses procédés, ses projets d'amélioration et ses engagements environnementaux. Dans cette optique, Marcegaglia prévoit de poursuivre l'organisation de visites de terrain, notamment aux côtés de France Nature Environnement (FNE), ou encore de l'ADEME afin de permettre une meilleure compréhension des activités du site et de renforcer la confiance mutuelle à travers une observation directe des pratiques mises en œuvre. Également, Marcegaglia fait partie de PICTO l'association regroupant les industriels de la zone industrialo-portuaire notamment pour développer une culture de la prévention du risque commune à travers des formations, des exercices et des équipements adaptés.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLE COORDINATION GLOBALE DES PROJETS ?	
Explorer des financements complémentaires pour les surcoûts d'alternatives qu'auraient un impact moindre sur les territoires, a minima sur les projets alternatifs de ligne THT Jonquières-Fos	Compte tenu de l'importance du projet Mistral pour la transition écologique et la souveraineté nationale, il est reconnu Projet d'Intérêt National Majeur. Ce statut a pour objectif de faciliter l'implantation des projets industriels les plus stratégiques pour la transition écologique ou la souveraineté nationale, en assurant notamment une priorisation du raccordement du projet au réseau d'électricité. Le projet pourrait en théorie être mis en œuvre sans la ligne aérienne Jonquières-Fos car Marcegaglia dispose d'ores et déjà de la puissance de raccordement nécessaire. Toutefois, cette ligne demeure indispensable pour garantir la sécurisation de l'approvisionnement électrique du territoire, pour les habitants et pour la mise en œuvre des projets voisins, garantissant les synergies envisagées dans le cadre du projet Mistral.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR INDUSTRIEL DES TERRITOIRES ?	
Préciser la prise en compte dans les décisions des 6 logiques identifiées dans cette partie et des critères associés : – Développer l'emploi et l'économie des territoires – Faire de Fos-Berre un exemple national et international de réindustrialisation et de décarbonation – Améliorer la qualité de vie sur les territoires – Protéger avant tout la santé et la sécurité des personnes	La décision de poursuivre le projet Mistral a l'issue du débat public répond notamment à la logique de faire du territoire de Fos-Berre un exemple national et international de réindustrialisation et de décarbonation. Le projet Mistral vise à transformer et moderniser le site sidérurgique Marcegaglia Fos-sur-Mer de production d'acier bas-carbone, à la fois en développant l'activité existante de production d'aciers spéciaux et en créant une seconde unité de production d'acier standard. Cette unité ferait partie des toutes premières de ce type en Europe, sans extraction de minerai, ni combustion de charbon dans des hauts fourneaux. Cela se traduit par une réduction attendue de plus de 80% des émissions de CO2 par rapport à la filière traditionnelle. Le projet sera réalisé dans l'emprise du site existant, dans l'objectif de limiter au maximum l'artificialisation des sols. Il permet de moderniser l'aciérie historique tout en créant une unité nouvelle, capable de produire deux millions de tonnes d'acier standard par an grâce à un procédé électrique basé sur le recyclage de ferrailles. Le projet est ainsi un vecteur de réindustrialisation par la création d'emplois qualifiés, la consolidation de compétences rares sur le territoire et une montée en gamme technologique.
– Renforcer la protection de l'environnement à l'aune des limites planétaires – Aller vers la sobriété	Le projet Mistral répond aussi à un enjeu plus large de souveraineté industrielle française et européenne. Les différents aciers produits constituent un matériau indispensable à la défense, l'énergie, l'automobile, l'électroménager, la construction et la fabrication de certains emballages. Or l'Europe depuis plus de dix ans a vu décliner sa capacité de production au profit de pays où l'acier est fabriqué avec un coût carbone beaucoup plus élevé. En produisant sur le territoire national un acier bas-carbone, compétitif et conforme aux nouvelles normes européennes, le projet Mistral contribue à sécuriser des approvisionnements critiques, à réduire l'exposition aux aléas internationaux et à empêcher l'exposition aux aléas internationaux, à empêcher la délocalisation de maillons entiers de la chaîne de valeur, tout en s'inscrivant dans une logique de sobriété et de décarbonation de l'ensemble du Groupe Marcegaglia.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – SPÉCIFIQUES À MARCEGAGLIA	
Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer, et la gestion des co-produits.	Les études complémentaires sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ainsi que la gestion des co-produits sont en cours de construction et seront terminées au 1 ^{er} trimestre. A cette occasion et dans le cadre de la concertation publique, Marcegaglia pourra présenter les résultats de ces études complémentaires au public.
Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet Mistral se poursuit sur : – la gestion des co-produits ; – la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ; – les émissions atmosphériques de l'usine ; – les synergies annoncées avec les projets voisins	Les études complémentaires sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ainsi que la gestion des co-produits sont en cours de construction et seront terminées au 1 ^{er} trimestre. A cette occasion et dans le cadre de la concertation publique, Marcegaglia pourra présenter les études complémentaires au public.

LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

TYPE DE DEMANDE	COMMENTAIRE
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJETS	
Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques.	Dans le cadre de la "concertation continue globale" Marcegaglia souhaite renforcer la visibilité de son projet auprès du public. A cette fin une page dédiée à la concertation et à l'avancée du projet sera créée sur le site web de Marcegaglia Fos-sur-Mer, afin de mettre à disposition les informations relatives à la progression du projet et les résultats des études. En complément, d'autres modalités de renforcement de la visibilité du projet Mistral auprès du public pourront être imaginées en discussion avec le ou les futur(s) garant(s) de la concertation continue.
Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation	Marcegaglia s'engage à participer pleinement au dispositif de concertation continue globale, en coordination des services de l'Etat et les autres porteurs de projet. Marcegaglia s'engage en particulier à : – Définir les modalités de poursuite du dialogue dans le cadre d'un échange avec le ou les garants désignés par la CNDP ; – Informer le public de manière transparente et continue des suites de la concertation, y compris dans le cadre de réunions publiques présentant les enseignements, les évolutions et les choix technologiques du projet. – Poursuivre les échanges avec le SPPPI (Secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels) – Participer activement aux actions de communication et dialogue mises en place par les projets voisins pour lesquels les effets peuvent se cumuler avec ceux du projet Mistral ; – Marcegaglia se tient prêt, en coordination avec les services de l'Etat et les autres porteurs, à mettre en place une Commission de Suivi de Sites, ou une instance pérenne de concertation qui accompagneraient les projets, afin que ses membres puissent assurer le suivi de la phase des travaux, de la phase des essais puis la phase d'opérations ; – Porter à la connaissance du public les études, notamment par la création d'une page dédiée au projet sur le site de Marcegaglia Fos-sur-Mer.

Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes	Marcegaglia s'engage à participer activement à la concertation continue globale sous l'égide des services de l'Etat, et participer à des réunions communes aux différents projets envisagés sur le territoire afin d'offrir au public une vision d'ensemble des enjeux liés aux différents projets industriels sur le territoire.
Participer activement au débat public sur le schéma décennal de raccordement électrique (SDDR), et notamment contribuer à la discussion des enjeux, objectifs, contraintes et besoins d'investissement de l'alimentation et de la sécurisation électrique de la région Provence Alpes Côte d'Azur	Concernant le schéma décennal de raccordement électrique (SDDR), Marcegaglia se tient prêt à répondre aux sollicitations des services de l'Etat et du Réseau de Transport d'Electricité, pour contribuer à la discussion des enjeux, objectifs contraintes et besoins d'investissement de l'alimentation et de la sécurisation électrique de la région Provence Alpes Côte d'Azur.
Organiser des rencontres publiques d'information et d'échange sur les résultats des études de danger, possiblement communes à plusieurs projets	Marcegaglia s'engage à partager en toute transparence les résultats de son étude de danger et à travailler sur l'organisation d'une réunion d'information conjointe avec d'autres porteurs de projet et l'Etat pour échanger sur ces données.
Informier le public sur les émissions atmosphériques de leur projet et l'impliquer dans la définition des modalités de surveillance sur les émissions	Les études d'ingénierie préalables à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementales sont en cours de finalisation, et seront déposées aux services instructeurs au premier trimestre 2026. Le public devrait avoir connaissance des résultats dès la validation par les services instructeurs de leur complétude. Marcegaglia s'engage à informer le public au plus tard parallèlement à la phase d'instruction.
Clarifier et partager le calendrier des études et des décisions tout au long de la concertation continue	Le calendrier prévisionnel du projet industriel de Marcegaglia repose sur une succession d'étapes techniques et administratives s'échelonnant jusqu'en 2029.  Le diagramme illustre le calendrier prévisionnel du projet industriel de Marcegaglia de 2025 à 2028. Une barre horizontale en haut indique les années 2025, 2026, 2027 et 2028. Les étapes sont représentées par des barres colorées et des icônes : 2025 : Débat public (icône de triangle vert), Dialogue territorial (icône de cercle vert). 2026 : Réponse de la maîtrise d'ouvrage (icône de triangle vert), Études environnementales et techniques (icône de document avec liste), Demandes d'autorisations administratives (icône de document avec liste). 2027 : Instruction du dossier pour autorisation (icône de document avec liste), Modernisation de l'usine historique (icône d'usine). 2028 : Construction de la nouvelle unité de production (icône d'usine), Mi-2028 Démarrage de l'exploitation de la nouvelle unité (icône de camion).

	L'examen du dossier de demande d'autorisation est prévu durant le premier semestre 2026. Parallèlement, les activités de pré-ingénierie nécessaires à l'obtention des validations techniques se dérouleront également au cours du premier semestre 2026. Les études d'ingénierie détaillée débuteront au premier semestre 2026 et se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre 2027. La modernisation de l'usine historique débutera lors du second semestre 2026 et se poursuivra jusqu'en 2028. La construction de la nouvelle unité sera engagée fin 2026 et les travaux s'étendront sur 2027–2028. Après les phases d'essais, la mise en service interviendra fin 2028. Enfin, la montée en puissance progressive permettra d'atteindre la pleine capacité de production en 2029.
Mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyen·ne·s de manière large	Marcegaglia se tient prêt, en coordination avec l'Etat et les autres porteurs de la démarche, à mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyens
Participer aux temps de concertation organisés par d'autres sur les enjeux qui concernent leur projet	Marcegaglia se tient à disposition pour toute sollicitation concernant des interventions durant des temps de concertation organisée sur des enjeux concernant le projet, afin d'apporter une information complète au public.
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJETS	
Informers le public des choix technologiques pour le projet Mistral dès qu'ils seront arrêtés	Marcegaglia confirme sa volonté d'informer le public des choix technologiques retenus pour le projet Mistral dès qu'ils seront arrêtés, et ce dans le cadre de la préservation légitime du secret industriel. Afin de garantir une information claire, accessible et compréhensible, Marcegaglia mettra en place : – Des démarches de communication dédiées lors des grandes étapes du projets, notamment en matière de choix technologiques ; – La mise en place de réunions d'échanges avec les associations, les parties prenantes du territoire, notamment dans le cadre du SPPPI.

	– Des visites de site Depuis le débat public, et à la suite de recommandations de nos conseils techniques, plusieurs orientations stratégiques sont désormais clarifiées. Le projet Mistral consistera bien à développer deux aciéries distinctes sur le site, pour optimiser la performance industrielle et garantir une production continue et stable. Cela se traduira par le fait de : – Maintenir l’aciérie historique, dédiée aux aciers spéciaux via une voie lingot – Construire une aciérie dédiée aux aciers standards, équipée d’un deuxième four électrique. La production totale de ces deux aciéries sera en cumulé de 2,15 millions de tonnes d’acier par an. Cette organisation permet de préserver la production historique du site, et en particulier la maîtrise de la voie lingot tout en modernisant l’outil industriel. Les études techniques ont montré qu’il était préférable de séparer les flux entre l’usine historique et la nouvelle unité, afin d’éviter les points de congestion, assurer la stabilité de la coulée continue (un procédé qui doit tourner en continu pour assurer son bon fonctionnement), et enfin simplifier le cheminement de l’acier liquide et donc réduire les risques opérationnels. Le nouveau four prévu dans le cadre du projet Mistral sera donc exclusivement dédié aux aciers standards produits par la nouvelle unité. La très grande majorité de la production d’acier (2 millions de tonnes) bénéficiera donc de ce four dédié et donc d’un nouveau système de dépoussiérage. En outre, comme évoqué lors du débat, le projet Mistral prévoit la modernisation du système de dépoussiérage existant permettant d’améliorer la captation des poussières et la fiabilité du système. Enfin, Marcegaglia prévoit d’utiliser la chaleur fatale du four pour réaliser un préchauffage des ferrailles, dans l’objectif de : – réduire la consommation énergétique du four électrique – améliorer l’efficacité énergétique globale du site et contribuer à la réduction de l’empreinte carbone du procédé. Les choix technologiques en cours seront partagés au fur et à mesure de l’avancement du projet.
--	---

Réponse et enseignements
de la Maitrise d'ouvrage
13 décembre 2025

MARCEGAGLIA

via Bresciani, 16
46040 Gazoldo degli Ippoliti
Mantova - Italy
phone +39 . 0376 685 1
info@marcegaglia.com

www.marcegaglia.com

Conception : Agence Nats - © Photos Marcegaglia

